

Secrétariat

20 octobre 2023

Circulaire

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires: Les membres du personnel

Objet: Abrogation de circulaire caduque

La circulaire ISBA/ST/IC/2022/5/Rev.2 du 1^{er} décembre 2022 intitulée « Nominations au Conseil consultatif pour la formation », dont le contenu n'est plus applicable, est abrogée¹.

Le Secrétaire général (Signé) Michael W. Lodge

¹ La circulaire abrogée peut être consultée sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc), à l'adresse suivante : https://documents.un.org.

